Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20261006-20260610DELIB4-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 octobre 2026

Mairie de PLOREC SUR ARGUENON
78 Place Jean Guérin - 22130
Tél : 02.96.83.01.04
mairieplorec@orange.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 06 octobre,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Rose-Marie DANIEL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : DANIEL R.-M., AMOSALA S., SIMEON J., BREXEL J., LE DOUJET C., ROUXEL R., MAITRALAIN F., SAMSON J., CADE A., TULASNE E.

SECRETAIRE DE SEANCE : Florent MAITRALAIN

20260610_DELIB4 Subventions exceptionnelles Association Patrimoine religieux

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants ;
Vu l'article L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;
Vu la demande de subvention présentée par l'association « Patrimoine Religieux » ;
Vu les justificatifs des travaux réalisés sur les portes de l'église communale ;

Considérant que les travaux réalisés contribuent à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine communal ;

Considérant qu'il convient de soutenir l'association « Patrimoine Religieux » dans le remboursement des frais engagés pour ces travaux ; soit un montant total de 280,88€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

DECIDE d'attribuer la somme de 280,88 € TTC à l'association susmentionnée.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,
Le maire, Rose-Marie DANIEL

MAIRIE DE PLOREC-SUR-ARGUENON (Côtes d'Armor)